



## **Les établissements de santé de proximité se fédèrent : naissance de la Fédération Nationale des Etablissements de Santé de Proximité**

DIRECTEURS, MEDECINS GENERALISTES, PRATICIENS HOSPITALIERS MAIS EGALLEMENT ELUS LOCAUX ET REPRESENTANTS DES USAGERS... CES ACTEURS DE PROXIMITE QUI COOPERENT AU QUOTIDIEN POUR LA SANTE S'UNISSENT POUR MIEUX FAIRE ENTENDRE LEURS VOIX ET DEFENDRE LES ETABLISSEMENTS DE SANTE DANS LES TERRITOIRES. ISSUE D'UNE PART, DE LA FUSION ENTRE L'AGHL<sup>1</sup> ET L'ANCL<sup>2</sup> ET D'AUTRE PART, DE LA VOLONTE DE CONJUGUER LES EFFORTS DE CHACUN, LA FEDERATION NATIONALE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE PROXIMITE - F.N.E.S.P.- VIENT D'ETRE CREEE.

### **Etablissements de santé de proximité**

L'emploi des termes de « Centre Hospitalier Local » ou d'«Hôpital de proximité » restreint la représentativité à deux catégories d'établissements : les ex-hôpitaux locaux, que l'ANCL avait choisi de dénommer ainsi lorsqu'ils ont perdu leur statut avec la loi HPST de 2009, et les hôpitaux bénéficiant de la labellisation créée en 2016 par la DGOS.

**La nouvelle structure associative a pour objet principal de promouvoir et de défendre les établissements de santé qui portent une offre de soins et de services de proximité, qu'ils soient publics, privés, autonomes, en direction commune ou fusionnés.** Afin de marquer cette ouverture et la focalisation sur le service rendu aux usagers dans les territoires, la notion d'« établissements de santé de proximité » a été retenue. Cette dénomination permet à la structure associative d'être conforme aux différentes catégories d'établissement qu'elle représente, et qui ont pour missions communes :

- la coopération avec les acteurs de santé du territoire assurant des soins de premiers recours
- l'absence d'activité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique
- une offre de soins destinée à des prises en charges variées, pour toutes les catégories de population, sur les activités sanitaires et médico-sociales
- une offre de soins réalisée par les médecins exerçant à titre libéral, salarié ou statutaire

<sup>1</sup> AGHL : Association des médecins Généralistes exerçant en Hôpital Local

<sup>2</sup> ANCL : Association Nationale des Centres Hospitaliers Locaux

## Une démarche qui associe l'ensemble des acteurs

Le cadre de l'adhésion s'élargit, dépassant celui de l'établissement adhérant par le biais de son directeur, afin de refléter la conjugaison des efforts au quotidien de l'ensemble des acteurs intervenant au sein et autour des établissements de santé de proximité. Ainsi, est donnée l'opportunité aux médecins généralistes et praticiens hospitaliers exerçant dans ces établissements et aux représentants des usagers et aux élus locaux siégeant dans les Conseils de surveillance, d'intégrer la FNESP.

La FNESP s'est inspirée d'une autre force du terrain : le binôme directeur / médecins. Si la Présidence de la Fédération est portée par un Directeur d'établissement, la Vice-présidence sera assurée par un membre du collège des médecins, assurant ainsi une bi-représentation notamment auprès des pouvoirs publics.

### • REPRESENTANTS DES COLLEGES :

- COLLEGE DES DIRECTEURS : M. Serge MORARD – directeur adjoint CH Crépy en Valois
- COLLEGE DES MEDECINS :
  - Dr Véronique LE MEE – CH de Montfort sur Meu (Ille-et-Vilaine)
  - Dr Jean-Michel GUYON – CH de Mouthe (Doubs)
  - Dr Jean-François RICONO – CH des Marches de Bretagne (Ille-et-Vilaine)
- COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS ET DES ELUS LOCAUX : pas encore de représentants

### • DELEGUES REGIONAUX :

BRETAGNE : M. Youen CARPO – Directeur du CH2P (Lamballe – 22)

#### PAYS-DE-LA-LOIRE :

- Titulaire : Mme Sophie GUINOISEAU – Directrice du CH LAYON-AUBANCE (Terranrou – 49)
- Suppléante : Mme Sylvie DIETERLEN – Directrice du CH de la CORNICHE ANGEVINE (Chalonnes sur Loire – 49)

#### NORMANDIE :

- Titulaire : Mme Laurence POSTEL – Directrice du CH de Carentan (50)

#### HAUTS-DE-France :

- Titulaire : Mme Brigitte REMMERY – Directrice CH de Somain (59)
- Suppléante : Mme Séverine LABOUE – Directrice du GH de Loos (59)

#### ILE-DE-France

- Titulaire : M. Franck BIENFAIT – Directeur du CH de La Mauldre (Jouars-Pontchartrain – 78)

#### OCCITANIE :

- Titulaire : Mme Florence FRIES – Directrice du CH de Clermont L'Hérault -34)
- Suppléante : Mme Pascale BONNET – Directrice du CH de St Céré (46)

#### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

- Titulaire : M. Bruno TOURNEVACHE – Directeur du CHI du Pays de Revermont (Salins-les-Bains – 39)

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Titulaire : M. Marcel GRAND – Directeur du CH de Bourbon L'Archambault (Allier)
- Suppléant : M. Maxime PETRYSZYN – Directeur adjoint du CH de Bourbon L'Archambault

## PACA :

Titulaire : M. Thierry LOIRAC – CH de Sospel et de Breil-sur-Roya (06)

## CORSE :

Titulaire : Mme Charlotte MAGNAVACCA - Directrice du CH de Corte-Tattone (20)

## CENTRE-VAL-DE-LOIRE :

- Titulaire : Mme Valérie BOTTE – Directrice du CH de St Aignan (41)
- Suppléante : Mme Delphine URING – CH de Beaugency (45)

## ELECTION des MEMBRES DU C.A. AU BUREAU :

### **Poste de trésorier :**

Mme Florence FRIES

Mme Séverine LEBOUE (trésorière adjointe)

### **Poste de secrétaire :**

M. Youen CARPO

### **Poste de Vice-Président :**

Dr Jean-François RICONO

### **Poste de Président :**

Mme Sophie GUINOISEAU



Une nouvelle identité visuelle permet d'identifier la FNESP :



- ➲ Pour adhérer à l'association : [contact@fnesp.fr](mailto:contact@fnesp.fr)
- ➲ Site web : [www.fnesp.fr](http://www.fnesp.fr) (en construction)

Contact : Valérie TENDRON – [contact@fnesp.fr](mailto:contact@fnesp.fr) / 02.96.50.58.53